



Président Fondateur  
Gustave CHARPENTIER  
Président d'honneur  
Pierre BOULEZ

## DECLARATION D'ADHESION ET MANDAT

N° Matricule \* : .....

\* ne rien inscrire

Je soussigné(e) :

NOM (en majuscules) .....

Prénoms : .....

Instruments ou discipline(s) : .....

Domicile : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Né(e) le : ..... à ..... Dépt. : .....

Nationalité : ..... Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : ..... site internet : .....

Intermittent  Permanent  Enseignant  Portable .....

Musique (classique, variétés, jazz)\*\* Danse (classique, contemporaine, jazz)\*\*

Autre .....

Situation de famille (célibataire, marié, divorcé)\*\*. Enfants à charge : .....

\*\* rayer les mentions inutiles

Déclare par la présente adhérer librement en qualité de membre actif au Syndicat des Artistes Interprètes et Enseignants de la Musique de la Danse et des Arts Dramatiques (S.A.MU.P.).

Je déclare en outre donner mandat total et absolu au S.A.MU.P. pour me représenter dans tous les litiges qui résulteraient d'infraction aux conventions, contrats ou protocoles d'accord collectifs ou individuels qui se produiraient au cours des emplois que je serais appelé à tenir et je m'engage par ailleurs à ne pas commettre d'actes qui puissent nuire au Syndicat et à la profession.

En conséquence, je m'engage :

a) A acquitter librement ou sur simple réquisition ou rappel, le montant de la cotisation mensuelle dont le taux est fixé par le Bureau Exécutif.

b) A respecter les statuts et le règlement intérieur du Syndicat ainsi que les règles de la profession.

Le mandat ci-dessus ne prendra fin qu'en cas de démission ou de radiation du Syndicat.

Fait à ..... le .....

L'adhérent(e) doit écrire de sa main : « LU ET APPROUVE » et signer.

### ADHESION

Droit d'adhésion : **30,00 €**

..... Timbres mensuels\*\*\* : .....

Total : .....

\*\*\* Voir tableau au verso pour le montant de la cotisation

Prélèvement automatique (Si vous choisissez ce mode paiement, veuillez remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement de cotisation syndicale)

SAMUP - 21 bis rue Victor Massé - 75009 - ☎ 01 42 81 30 38 - Fax 01 42 81 17 20

e-mail : [samup@samup.org](mailto:samup@samup.org) site : [www.samup.org](http://www.samup.org)



Président Fondateur  
Gustave CHARPENTIER  
Président d'honneur  
Pierre BOULEZ

Syndicat représentatif pour tous les Artistes Interprètes et Enseignants de la Musique,  
de la Danse, des Arts Dramatiques et de tous les salariés sans exclusive (y compris les cadres)

21 bis rue Victor Massé 75009 Paris - ☎ 01.42.81.30.38 – Fax 01.42.81.17.20

e-mail : [samup@samup.org](mailto:samup@samup.org) site : [www.samup.org](http://www.samup.org)



## BARÈMES 2018 SAMUP EN €UROS

**FORMULE : Adhésion 30,00 euros + 6 mois de cotisations lors de l'adhésion**

**La cotisation syndicale est déductible à 66 % de vos impôts**

TIMBRES MENSUELS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
<b>Salaire inférieur à 1 170,06 € (SMIC : 1 480,27 €)</b>	1% sur les revenus globaux											
<b>de 1 170,06 € à 1 480,27 €</b>	11,38	22,76	34,14	45,52	56,90	68,28	79,66	91,04	102,42	113,80	125,18	136,56
<b>de 1 480,27 € à 1 901,70 €</b>	15,32	30,64	45,96	61,28	76,60	91,92	107,24	122,56	137,88	153,20	168,52	183,84
<b>de 1 901,71 € à 2 601,88 €</b>	20,34	40,68	61,02	81,36	101,70	122,04	142,38	162,72	183,06	203,40	223,74	244,08
<b>de 2 601,89 € à 3 110,19 €</b>	23,98	47,96	71,94	95,92	119,90	143,88	167,86	191,84	215,82	239,80	263,78	287,76
<b>de 3 110,20 € à 4 259,01 €</b>	27,93	55,86	83,79	111,72	139,65	167,58	195,51	223,44	251,37	279,30	307,23	335,16

Le SAMUP demande à ses adhérents ayant des revenus de plus de 4 259,01 € par mois de bien **vouloir verser des cotisations correspondant à la juste appréciation de leurs revenus.**

Etudiants entrant dans la profession : 30,00 € pour l'année.

Retraités sans activité professionnelle musicale : 30,00 € pour l'année.

Retraités avec activité musicale : tarif correspondant aux revenus globaux.

Chômeurs non secourus : gratuit pour les mois sans activité professionnelle.

Chômeurs secourus : tarif correspondant aux revenus globaux (salaires + indemnités chômage).